



contestation d'une contravention

Par **Magdelamb**, le **26/03/2013** à **17:42**

Bonjour

J'ai reçu une contravention à mon domicile. La carte grise du véhicule est à mon nom. Or c'est mon conjoint qui conduisait donc qui est responsable de l'infraction. n'ayant pas lu le formulaire de requête en exonération, il a payé la contravention avec sa carte bleue par internet (et de mon côté j'ai envoyé la formulaire de requête en exonération croyant qu'il n'avait pas payé!). Que dois-je donc faire pour ne pas me voir attribuer le retrait de points y relatifs étant donné que la contravention a été payé?

En vous remerciant

Par **janus2fr**, le **27/03/2013** à **08:41**

Bonjour,

Le paiement de l'amende forfaitaire entraîne automatiquement le retrait de points.